Département NORD Canton GRANDE-SYNTHE Commune

GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2022/

141

DECISION MUNICIPALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ATTRIBUTION DE MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE MISSION DE FAUCARDAGE – PLANS D'EAU DU PAARC DES RIVES DE L'AA SOCIÉTÉ LITTORAL ESPACES VERTS

1.1 - Marchés Publics

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles L.2122-22-4° et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif 2022 de la Commune voté le 17 Décembre 2021,

Vu l'inscription à l'Article 61521 du Budget,

Considérant la mise en concurrence effectuée,

Considérant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse par la mini commission d'appel d'offres en date du **26 juillet 2022,**

DECIDE:

Article 1er:

De signer l'accord-cadre à bons de commande mission de faucardage des différents

plans d'eau du PAarc des Rives de l'Aa avec la société LITTORAL ESPACES VERTS

pour un montant maximum de 80 000,00€ HT.

L'accord-cadre est conclu à compter du 06/08/2022 jusqu'au 31/12/2022.

Article 2:

La dépense sera imputée à l'Article 61521 du Budget,

Article 3:

La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4:

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente

décision.

Fait à GRAVELINES, le 2 7 JUIL. 2022 Pour extrait conforme,

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le

2 7 JUIL. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le

2 7 JUIL. 2022



Bertrand RINGOT